



Commune de Wellin



## Dossier de participation/ règlement

### Exposition : « Le Printemps des Arts » – Edition 2021

Tout artiste désirant participer doit renvoyer son dossier de participation COMPLET (comprenant le formulaire complété, une biographie et une photo) **pour le vendredi 31**

**juillet 2020 dernier délai**

Par courriel : [hl@mcfa.be](mailto:hl@mcfa.be)

Par courrier : MCFA en Haute-Lesse  
Rue du Commerce 14  
6890 Libin

#### 1. Objet de l'exposition

L'exposition « le Printemps des Arts » se déroulera du vendredi **23 avril 2021** au **dimanche 25 avril 2021** à la Maison des associations de Wellin (172 rue de Beauraing, 6920 Wellin).

- Visite des écoles et ateliers artistiques : le vendredi 23 avril 2021-
- Vernissage le vendredi 23 avril 2020 à partir de 19h30 –
- Ouverture au public le samedi de 10h à 19h et le dimanche de 11h à 18h -

#### 2. Généralités

- La participation est gratuite et sans restriction d'âge. Elle est ouverte prioritairement aux artistes domiciliés, résidents ou ayant résidé dans les 10 dernières années dans la commune de Wellin (dont les inscriptions se feront de mai jusqu'au 31 juillet 2020). Dans un second temps, en fonction du nombre d'inscrits, les inscriptions seront ouvertes aux artistes extérieurs à la commune (dont les inscriptions se feront de septembre à novembre 2020). Dans un souci de mixité, de rencontre et d'émulation entre exposants, aucune sélection des œuvres ne sera opérée par l'organisation.
- Est acceptée toute technique d'expression graphique ou en volume avec intervention directe de la main (peinture, pastel, aquarelle, dessin, gravure, sculpture, installation...) et toute technique mixte retravaillée par un medium (ex : photo ou infographie retravaillée de collages, ...) ainsi que l'artisanat d'art ou de la musique (ex. luthier, ...) Est exclu l'artisanat de bouche/alimentaire.

- Thème : chaque exposant présentera au minimum 1 œuvre qui illustrera le thème « *Moments suspendus* ». Le thème pouvant être interprété librement par chaque artiste : en faisant un lien au niveau symbolique ou dans le contenu de l'œuvre, ou bien au niveau de la technique utilisée ou encore dans la manière de présenter la création, ...  
Soyez créatifs, c'est ce que vous savez faire de mieux !
- Chaque artiste veillera à ne pas réexposer d'œuvre ayant déjà figuré dans les éditions précédentes de cette manifestation.

### 3. Inscriptions

L'inscription est indispensable.

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée avec un maximum de 25 participants.

Tout artiste désirant participer doit renvoyer son dossier de participation **COMPLET** pour le vendredi 31 juillet 2020 dernier délai.

Par courriel (de préférence) : [hl@mcfa.be](mailto:hl@mcfa.be)

Par courrier : MCFA en Haute-Lesse  
Rue du Commerce 14  
6890 Libin

**Attention : tout dossier incomplet ou envoyé après cette date sera considéré comme non recevable.**

Le dossier de participation doit comporter :

1. La fiche d'inscription (ne pas oublier de cocher la case « J'ai lu et j'accepte le règlement de participation »)
2. Une biographie ou un texte de présentation au format Word format A5 - entre 1500 caractères espace compris. (merci de mentionner votre nom dans le nom du fichier)
3. 1 photo format JPeg représentative de votre travail - de bonne qualité et de bonne résolution (merci de mentionner votre nom dans le nom du fichier)

### 4. Contraintes matérielles

- L'installation, la disposition des panneaux d'exposition et l'emplacement des exposants sont déterminés par l'organisation.
- Chaque exposant dispose d'une surface d'environ 2,4 m de largeur (murs blanc ou panneaux d'exposition gris clair ou blancs) sur environ 2 m de hauteur. Les exposants qui souhaitent exposer des œuvres en 3 dimensions disposeront d'un espace équivalent (environ 2,5 m x 1,5m au sol).

- Pour garantir une meilleure visibilité, chaque artiste veillera à ne pas saturer son espace, une bonne mise en valeur de votre talent passe par une bonne sélection de vos œuvres à exposer. Moins vous remplissez votre espace, plus chacune de vos œuvres sera mise en valeur.
- Pour garantir une bonne cohérence entre toutes les œuvres exposées, aucune œuvre ne pourra être accrochée à moins de 60 cm du sol (les visiteurs ne regardent pas ce qui se passe au niveau du sol).
- Transport, installation et décrochage des œuvres incombent à chaque exposant aux dates et heures précisées par l'organisation. Aucune œuvre ne peut être enlevée avant la fin de l'exposition.
- Chaque artiste s'engage à diffuser des outils de communication (affiches, flyers) et à relayer l'événement autour de lui (éventuellement également via réseaux sociaux, sites internet ou blogs personnels...). Ces documents seront à retirer à l'administration communale ou à l'Office du tourisme à partir de la mi-février 2021. Un courrier vous informera dès la livraison des documents imprimés.
- Chaque exposant s'engage à être présent auprès de ses œuvres durant le week-end ou, si empêché, à se faire remplacer par une personne de confiance.

## **5. Comité d'organisation**

Un comité d'organisation incluant des artistes qui le souhaitent va être mis en place afin de préparer les différents aspects de cet événement. Les artistes désireux d'y participer sont invités à le signaler via leur fiche d'inscription.

## **6. Animations et démonstrations**

Dans l'objectif de rendre cet événement dynamique et participatif, des animations se dérouleront tout au long du week-end.

- Une visite pour les groupes scolaires ponctuée par un atelier artistique sera proposée aux écoles de la commune le vendredi 23 avril. Les artistes qui se proposent d'animer un atelier ou une visite sont invités à nous le signaler.
- Les artistes ayant la possibilité de proposer un atelier ou une démonstration dans leur discipline au cours du w-e d'exposition sont invités à nous le signaler via leur fiche d'inscription. Nous mettrons tout en œuvre pour leur permettre de le réaliser dans les meilleures conditions.

## 7. Calendrier

- Inscriptions (dossier complet) :
  - Du 18 mai 2020 au vendredi 31 juillet 2020 pour les artistes domiciliés et résidents la commune de Wellin
  - Du 01 septembre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 pour les artistes extérieurs
- Distribution des affiches et flyers aux artistes: vers la mi-février 2021
- Accrochage et installation : le jeudi 22 avril 2021 de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Visite des écoles et ateliers artistiques : le vendredi 23 avril 2021
- Vernissage : le vendredi 23 avril 2021 à 19h30
- Ouverture au public : les samedi 24 et dimanche 25 avril 2021 de 10h à 19h et le dimanche de 11h à 18h
- Décrochage : le dimanche 25 octobre après 18h

## 8. Assurances

Les artistes devront communiquer la liste complète des œuvres exposées (incluant leur valeur) au plus tard le **01 mars 2021**, afin de permettre à la commune de Wellin de souscrire une assurance.

## 9. Personnes de contact

Office du Tourisme  
Alice Fohal  
Chargée de projet et graphiste  
084/41 33 59  
[alice.fohal@wellin.be](mailto:alice.fohal@wellin.be)

MCFA en Haute-Lesse  
Emilie Lecuivre  
Animatrice- coordinatrice  
061/41 33 91 | 0498/ 17 24 67  
[hl@mcfa.be](mailto:hl@mcfa.be)